



Assemblée Générale du lundi 04 juin 2012

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2011

Les comptes établis par notre expert comptable ont été vérifiés par le Commissaire au compte le 14 mai 2012.

Les comptes sont à la disposition des participants à cette assemblée et je me limiterai à quelques points essentiels :

- Les produits se sont élevés à 71 715 € contre 73 338 € en 2010, 72 340 € en 2009, 70 110 € en 2008, 100 965 € en 2007, 102 446 € en 2006 et 134 075 € en 2005.
La contribution de la FNTP a été de 35 000 € en 2011 contre 60 000 € en 2010, 2009 et 2008, contre 90 000 € en 2006 et 2007. Il est à noter que la FNTP nous avait demandé d'élaborer notre budget 2011 sur la base d'une participation maximum de 45 000 €.
Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2011 est de 85 (25 personnes morales et 60 personnes physiques) en très légère baisse par rapport à 2010 (92 : 30 personnes morales et 62 personnes physiques) et 2009 (93 : 66 et 27 respectivement au 31-12-2009). Le montant perçu s'élève à 10 715 € contre 13 038 € en 2010, 12 340 € en 2009, 10 110 € en 2008, 10 960 € en 2007 et 9 300 € en 2006.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 42 225 € contre 59 482 € en 2010, 82 572 € en 2009, 74 231 € en 2008, 110 251 € en 2007, 106 958 € en 2006 et 121 335 € en 2005.
Il convient de rappeler que la secrétaire administrative à mi-temps a été licenciée le 6 janvier 2009. Celle-ci a attaqué Asco-TP devant les prud'hommes et aucune conciliation ne s'avérant possible, l'affaire a été confiée à un avocat en vue d'un jugement le 22 juin 2010 qui s'est conclu par une audience de départage intervenue le 17 mai 2011 et dont le résultat nous a été annoncé pour le 7 juillet 2011. L'association a dû provisionner en conséquence (26 000 €) pour tenir compte des risques qui en découlent. La réduction drastique des dépenses et le report du projet de « Photothèque » avec l'ENPC ainsi que l'ajournement de la campagne de promotion et de diverses actions, ont provoqué une diminution des charges d'exploitation par rapport à 2010. La notification du jugement est intervenue le 15 juillet 2011. ASCO-TP a été condamnée à 2 850 € sur la forme et non sur le fond, le licenciement économique ayant été retenu. Compte tenu des intérêts légaux courant à compter du jugement, nous avons dû verser 2 851 €, compris dans les charges d'exploitation 2011 (charges gestion courante, compte n°65800000), à la secrétaire licenciée. Parallèlement, la provision antérieurement constituée à hauteur de 26 000 € a été reprise en produit.
- Les principaux postes de dépense sont les suivants :
 - Location immobilière = 19 748 € contre 19 281 € en 2010, 25 429 € en 2009 et 13 647 € en 2008
 - Internet = 2 922 € (hébergement 120 €, réalisation des rubriques 2 802 €) contre 4 703 € (hébergement 277 €, traductions 1 542 € et réalisation des rubriques 2 884 €) en 2010, 15 013 € (hébergement 2 402 € et réalisation des rubriques 12 610 €) et 26 035 € en 2008 (hébergement 14 107 € et réalisation des rubriques 11 927 €) ;
 - les honoraires = 4 581 € (expert-comptable et commissaire aux comptes) en 2011 contre 4 545 € en 2010, 5 023 € en 2009 et 4 880 € en 2008 ;
 - Aucune lettre papier n'a été réalisée en 2011 alors qu'en 2010 c'est 5 610 € qui y ont été consacrés (n°23 et n°24, pour le n°24, les envois par courriers postaux ont été réalisés par l'imprimeur). En 2012, la reprise de la publication de 2 lettres sera mise en œuvre.
 - Frais exceptionnels du au licenciement de la secrétaire = 4 765 € (condamnation 2 851 €, honoraires d'avocat 1 914 €)
 - les frais de déplacements et de représentations = 2 886 € contre 3 355 € en 2010, 4 840 € en 2009, 2 720 € en 2008 (certains déplacements en 2008 ont été pris en charge par la profession).
 - les frais de personnel = 4 297 € contre 2 778 € en 2010, 2 115 € en 2009, 13 682 € en 2008.
- Le résultat de l'exercice 2011 est positif :
La provision antérieurement constituée à hauteur de 26 000 € ayant été reprise en produit, le résultat de l'exercice est largement positif. Par ailleurs, l'association n'ayant plus de personnel à disposition un certain nombre de projets ont été repoussés aux années suivantes et aucune lettre papier n'a été réalisée en 2011.



Budget 2011

Compte de résultat 2011 avec rappel 2010

	Année 2011	Année 2010
Produits d'exploitation	71 715	73 338
Charges d'exploitation	42 225	59 482
Résultat d'exploitation	29 490	13 856
Résultat financier	2440	934
Résultat de l'exercice	31 930	14 790

Bilan simplifié

	Au 31-12 2011	Au 31-12-2010
ACTIF		
Immobilisation	419	1 043
Cautions	3 203	3 203
Créances	36 047	1 500
Charges constatées d'avance	906	787
Placement et disponibilités	169 004	195 370
Total	209 579	201 902
PASSIF		
Report à nouveau	166 177	151 387
Résultat de l'exercice	31 930	14 790
Provision	0	26 000
Dettes Fournisseurs	11 472	9 725
Produits constatés d'avance	0	0
Total	209 579	201 902